

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 8 février 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6 et 7 février 2012**

**2012 DPA 17** Dépôt d'une demande de permis de construire en vue de l'aménagement du centre d'animation 76 / 76 bis, rue de Rennes (6e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R. 421-1 relatif à la demande de permis de construire ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 24 janvier 2012 ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 janvier 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de déposer la demande de permis de construire en vue de l'aménagement du centre d'animation 76 / 76 bis, rue de Rennes (6e) ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à déposer la demande de permis de construire en vue de l'aménagement du centre d'animation 76 / 76 bis, rue de Rennes (6<sup>e</sup>).